

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2011033

Signataire : GH

OBJET : Modification d'une garantie d'emprunt au profit de Batigère Ile-de-France**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°077 du 26 avril 2007,

Vu la demande formulée par la SA HLM Batigère Ile de France en date du 13 avril 2011,

A la majorité des membres du conseil, Madame DESCAMPS du groupe «Union du nouvel Aubervilliers» s'étant abstenue

DELIBERE :**ACCORDE** la garantie de la ville d'Aubervilliers pour le remboursement des prêts n°1005881 et n°1005882, déjà prévue dans la délibération n°077 du 26 avril 2007 mais dont les conditions ont changé :

Prêt N°1005881 Etablissement : Caisse des Dépôts et Consignations Montant en capital : 1 230 709.47 € Quotité garantie : 100% Durée : 28 ans Taux d'intérêt : livret A + marge fixe de 1.20% Date d'effet : 01/01/2011 Modalités de révision : inchangée Progressivité : inchangée Montant des intérêts compensateurs : 0 €	Prêt N°1005882 Etablissement : Caisse des Dépôts et Consignations Montant en capital : 334 678.14 € Quotité garantie : 100% Durée : 28 ans Taux d'intérêt : livret A + marge fixe de 0.77% Date d'effet : 01/01/2011 Modalités de révision : inchangée Progressivité : inchangée Montant des intérêts compensateurs : 0 €
--	--

ENGAGE la ville d'Aubervilliers, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.**ENGAGE** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.**AUTORISE** le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM Batigère Ile-de-France.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 21/10/2011

Publié le : 26/10/2011

Certifié exécutoire le : 26/10/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué